



UN
2023 WATER
CONFERENCE

NEW YORK
22-24
MARCH
2023

Événement parallèle à la Conférence sur l'Eau de l'ONU 2023 Accélérer la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau : la valeur de la Convention sur l'eau

22 mars 2023 - 9h30 - 10h45

Salle ECOSOC - Siège de l'ONU

Co-organisateurs : Allemagne, Estonie, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Kazakhstan, Sénégal, Slovénie, Suisse, CEE-ONU (secrétariat de la Convention sur l'eau).

Plus de 60 % des ressources en eau douce dans le monde sont partagées par deux pays ou plus. Le changement climatique, la croissance démographique, l'urbanisation et le développement économique non durable ont un impact négatif sur ces rivières, lacs et nappes phréatiques. La coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau est donc cruciale pour la paix, le développement durable et la lutte contre le changement climatique.

Néanmoins, seuls 24 pays sur les 153 pays partageant des eaux transfrontalières ont tous leurs bassins transfrontaliers couverts par des accords opérationnels de coopération dans le domaine de l'eau. Les progrès concernant l'indicateur 6.5.2 (coopération transfrontalière) de l'ODD 6 sont trop lents et doivent être accélérés pour atteindre l'objectif.

Les deux conventions mondiales sur l'eau des Nations unies ont fait progresser la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau dans le monde entier. En particulier, la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), instrument juridique mondial unique et plateforme intergouvernementale pour la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, a facilité l'élaboration de nombreux accords transfrontières, réduit la pollution et encouragé la conservation des écosystèmes, prévenu les conflits, facilité l'action commune en faveur du climat et encouragé le développement durable. De nombreux pays établissent un lien entre leur adhésion à la convention sur l'eau et sa mise en œuvre, d'une part, et le Programme d'Action sur l'Eau, d'autre part, lorsqu'ils élaborent leurs engagements en matière de coopération sur l'eau.

Plus de 20 pays sont en train d'adhérer à la Convention sur l'eau et plusieurs d'entre eux ont l'intention de finaliser le processus d'ici la conférence. S'appuyant sur cette dynamique, l'événement parallèle accueillera les nouvelles parties, examinera les avantages de l'adhésion à la convention et les prochaines étapes de la mise en œuvre de la convention pour les parties existantes et les nouvelles parties.

L'événement parallèle examinera également comment les nouvelles parties à la Convention sur l'eau et les pays en voie d'adhésion envisagent de faire progresser la coopération en matière d'eaux transfrontalières par l'application des principes du droit international de l'eau au niveau du bassin et de la région.



REPUBLIC OF ESTONIA
MINISTRY OF THE ENVIRONMENT



CONVENTION
SUR L'EAU



UNECE

Programme

Modérateur : M. Harry Liiv, Président de la Convention sur l'eau

Discours d'ouverture

- **S.E. M. Meelis Münt**, Secrétaire Général du ministère de l'Environnement, Estonie
- **S.E. Mme Olga Algayerova**, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)

Première table ronde : Impacts et bénéfices de la Convention sur l'eau

- **S.E. M. Christophe Bechu**, ministre de la transition écologique, France
- **S.E. Mme Steffi Lemke**, ministre fédérale de l'environnement, de la protection de la nature, de la sécurité nucléaire et de la protection des consommateurs, Allemagne
- **S.E. Mme Cecilia Abena Dapaah**, ministre de l'assainissement et des ressources en eau, Ghana
- **S.E. Mme Zulfiya Suleimenova**, ministre de l'Écologie et des ressources naturelles, Kazakhstan
- **S.E. M. H.E. Alio Abdoulaye Ibrahim**, ministre de l'Eau et de l'assainissement, Tchad
- **S.E. M. Serigne Mbaye Thiam**, ministre de l'Eau et de l'assainissement, Sénégal
- **S.E. M. Uroš Brežan**, ministre des ressources naturelles et de l'aménagement du territoire, Slovénie
- **Mme Florika Fink-Hooijer**, directrice générale, DG Environnement, Commission européenne

Deuxième table ronde : Perspectives d'avenir pour la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial

- **S.E. Mme Janaina Tewaney Mencomo**, ministre des affaires étrangères, Panama
- **S.E. M. Musa S. Drammeh**, ministre de la pêche, des ressources en eau et des questions relatives à l'Assemblée nationale, Gambie
- **S.E. H.E. Eng. Nazar Amedi**, ministre de l'environnement, Irak
- **S.E. M. Calle Schlettwein**, ministre de l'agriculture, de l'eau et de la réforme agraire, Namibie
- **S.E. M. Adamou Mahaman**, ministre de l'hydraulique et de l'assainissement, Niger
- **S.E. Eng. Suleiman H. Adamu**, ministre des ressources en eau, Nigeria
- **S.E. M. Sam Cheptoris**, ministre de l'eau et de l'environnement, Ouganda

Remarques finales

M. Juhani Damski, Secrétaire permanent du ministère de l'environnement, Finlande